

**Réponse au postulat du 13 décembre 2006  
des députés Grégoire Raboud (suppl.) (SPO), Jérôme Buttet (PDCB) et  
cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique  
(2.075)**

**Résumé**

Le postulat vise finalement à dynamiser la politique énergétique cantonale.

Cet objectif fait partie des objectifs stratégiques du mandat de prestation du DSSE.

En préambule, il faut mentionner que les mesures de politique énergétique font l'objet d'une concertation entre les cantons et la Confédération depuis le début des années 1990 dans le cadre du programme Energie 2000, puis de SuisseEnergie. Les cantons disposent d'une stratégie de politique énergétique et de documents modèles utiles pour harmoniser les mesures légales et incitatives.

L'Office fédéral de l'énergie travaille actuellement, en collaboration avec les cantons, sur des stratégies de politique énergétique (efficacité énergétique, énergie renouvelables).

Le Valais a repris dans sa législation les mesures légales et incitatives qui lui semblaient appropriées en rapport avec l'organisation et les ressources à disposition.

Les modifications prévues du cadre légal au niveau suisse (loi sur l'approvisionnement en électricité, révision de la loi sur l'énergie) ainsi que les discussions en cours sur le renforcement de la politique énergétique offre des opportunités et créent de nouvelles tâches et obligations.

Ainsi, le Conseil d'Etat estime qu'il serait opportun d'élaborer un programme de politique énergétique cantonal plus ambitieux afin de répondre aux défis relatifs à l'approvisionnement énergétique du canton. Ce programme devrait envisager une série de mesures et informer sur les modifications légales, l'organisation, les ressources en personnel et les ressources financières nécessaires.

Concevoir un tel programme qui doit être pragmatique et avoir des chances d'être accepté par le Grand Conseil nécessite la participation ou la consultation de différents partenaires ou acteurs dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat examinera la forme sous laquelle il entend élaborer ce programme.

***Le postulat est accepté dans le sens de la réponse.***

Sion, le 16 mai 2007